

## Finances publiques

# 750 millions en moins à payer pour les Communes

**Après des mois de tension, un accord sur les charges que le Canton impose aux Communes a été scellé. Grimace dans les localités les plus aisées**

Isabelle Biolley

Le bras de fer qui dure depuis des mois entre les Communes et l'Etat portait principalement sur la facture sociale, qui est passée de 294 à 620 millions entre 2002 et 2012. L'accord présenté hier matin par le Conseil d'Etat et l'Union des Communes vaudoises (UCV, 287 des 318 communes) embrasse un spectre beaucoup plus large. Il va de la facture sociale aux travaux routiers en passant par les normes en matière de constructions scolaires.

Les Communes, qui estiment avoir grandement contribué au redressement des finances cantonales, espéraient récupérer 200 millions par an. Le Canton espérait ne pas avoir à céder plus de 20 millions. Le protocole d'accord, qui sera soumis aux deux associations de Communes mardi, promet un gain pour les Communes de 75 millions par an en moyenne jusqu'en 2017. D'ici à 2020, ce sont 750 millions au total qu'elles payeront en moins.

## Social et soins à domicile

Les Communes, qui paient actuellement la moitié de la facture sociale, n'ont pas obtenu la réduction à un tiers de leur contribution. C'était la revendication impérieuse de l'Association des Communes vaudoises (AdCV, 65 membres). L'Etat accepte en revanche de prendre en charge les deux tiers de l'augmentation de ces charges sociales à partir de 2016: cela représente 161 millions jusqu'en 2020.

Le même mécanisme sera appliqué aux soins à domicile (18,8 millions). Dans ce domaine, l'Etat prendra aussi à sa charge la totalité des coûts administratifs (62,8 millions) et ceux non couverts par les assurances-maladie (193 millions). Cela réduira de 30 fr. par habitant la facture des soins à domicile (100 fr. actuellement). «Pour la Commune de Vuiteboeuf, cela représente 1,6 point d'impôt, pour Lausanne 0,8», souligne Didier Lohri, syndic de Basins et membre du comité de l'UCV.



La délégation du Conseil d'Etat, (de dr. à g.) Pierre-Yves Maillard, Pascal Broulis et Béatrice Métraux et les représentants de l'UCV, Claudine Wyssa et Didier Lohri. SIEBER/ARC

## Récapitulatif des mesures

MESURES	2013	2014	2015	2016	FIN DE LÉGISLATURE 2017	2018	2019	2020
Economies effectives	32,0	44,3	43,8	41,0	38,5	36,2	34,0	32,0
Moindre augmentation de charges	2,5	2,5	5,0	18,7	33,1	45,4	58,4	71,9
Subventions escomptées	0,0	11,0	8,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Economies escomptées	0,0	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5
Autres interventions	0,0	9,6	11,6	13,8	16,0	16,0	16,0	16,0
<b>Total</b>	<b>34,5</b>	<b>73,9</b>	<b>74,9</b>	<b>90,0</b>	<b>104,1</b>	<b>114,1</b>	<b>124,9</b>	<b>136,6</b>
Perte sur l'impôt sur les entreprises	---	10,7	11,4	24,4	26,0	27,9	29,8	31,9

XDD SOURCE: ÉTAT DE VAUD

Le Canton renoncera aussi à réclamer une participation supplémentaire pour doter la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (51 millions) et réglera les contentieux d'assurances-maladie des bénéficiaires AI et RI (5,6 millions).

## Police

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation policière, début 2012, les Communes exigent des précisions sur les coûts mis à leur charge. «Le dossier est tellement tendu qu'on s'est dit qu'il fallait le stabiliser», souligne Claudine Wyssa, présidente de l'UCV. Au lieu de se battre à l'infini sur ce qui est et ce qui n'est pas compris dans le socle de base à la charge du Canton, nous en resterons à un forfait fixe jusqu'à la fin de la législature (économie de 27,5 millions jusqu'en 2017).» La suite fera l'objet d'une négociation ultérieure.

## Routes

Finis le moratoire des subventions imposé pendant le redressement des finances cantonales. Le Canton déliera de nouveau sa bourse pour soutenir des rénovations de bâtiments historiques et des travaux routiers communaux (29 millions), avec un effort plus soutenu en faveur des collectivités «les plus fragiles» (40 millions).

## Normes revues

Les normes en matière de constructions scolaires, salles de classe et de sport, sont revues à la baisse. La hauteur de plafond passera de 3 m à 2,7 m et la surface minimale passera de 80 m<sup>2</sup> à 64 m<sup>2</sup> pour le degré secondaire, 78 m<sup>2</sup> pour les plus petits. Economies escomptées: 40 millions. «C'est une belle avancée», souligne la présidente de l'UCV. On lutte ainsi contre des normes inutilement perfectionnistes.

## Finances

Enfin, l'Etat renonce à récupérer quelque 105 millions pour la compensation de différentes adaptations du taux d'imposition entre les Communes et Canton (bascule d'impôt). Un effort supplémentaire de 10 millions sera par contre demandé aux Communes les plus riches en faveur des moins riches dans le cadre de la péréquation.

L'AdCV, qui a participé à l'entier des négociations, se dit déçue de l'accord. L'association rassemblant les Communes riches devrait le rejeter mardi. Elle souligne que près de la moitié des 750 millions «gagnés» par les Communes correspondent en fait à des mesures demandées par le Grand Conseil au travers de motions. Si l'UCV avale le protocole, il s'appliquera à l'ensemble des Communes.

## Le meurtrier dit avoir été «séparé» de son bébé

**L'homme qui a tué son fils de 1 an à Renens, samedi dernier, n'avait plus vu le petit depuis trois semaines à la suite de ses violences contre la mère. Il sera examiné par un expert psychiatre**

Le drame de Renens, qui remonte à samedi soir, a marqué les esprits. Comment un père peut-il en arriver à poignarder à mort son fils d'à peine 1 année puis tenter de se suicider? Les déclarations du Congolais âgé de 29 ans, en détention provisoire à La Croisée à Orbe, permettent de mieux comprendre les circonstances qui ont mené au geste fatal, de son point de vue du moins.

La mère, une Portugaise de 26 ans résidant à Saint-Blaise (NE), a de son côté fait hier ses derniers adieux à son enfant lors des obsèques qui se sont déroulées à Neuchâtel. C'est elle qui, voyant son ex-compagnon s'enfermer avec le petit dans son appartement rennais, avait alerté la police. Elle sera entendue prochainement par le procureur Bertrand Bühler.

Le père, qui n'avait ni droit de garde ni autorité parentale, avait la possibilité de voir son enfant. Mais le Congolais frappait son ex-compagne. «La mère avait fait des efforts pendant pas mal de temps pour que la relation entre le bébé et son père soit préservée. La situation a changé en raison des violences au début du mois de juin. Selon les déclarations du prévenu, elle s'est ensuite montrée réticente. Elle avait limité les contacts, même au téléphone. Il avait l'impression d'en être séparé», déclare Bertrand Bühler. Le prévenu n'avait donc plus vu le bébé depuis trois semaines.

Au matin du drame, le meurtrier avait rendez-vous avec son ex-compagne et le bébé dans un restaurant de Neuchâtel. Il s'y est rendu en portant sur lui un couteau. «Selon le prévenu, ce couteau devait servir de menace éventuelle contre la mère si elle n'était pas d'accord de lui laisser l'enfant. Son intention était de voir le bébé coûte que coûte»,

souligne le procureur. Pour le prévenu, la coupure de trois semaines dans la relation avec son fils est un des éléments qui explique son comportement.

Se sentant menacée par son ex-compagnon armé, la mère a accepté de le conduire avec son fils de Neuchâtel à Renens. Comprendre ce qui s'est passé entre l'arrivée à Renens et l'issue fatale s'avère beaucoup plus difficile. Le père s'est retranché chez lui. Après des négociations qui ont duré quatre heures, la police a donné l'assaut au moment où le prévenu poignardait son fils.

**«Il était très attaché à son enfant. De manière excessive? L'expertise psychiatrique le déterminera»**

Bertrand Bühler, procureur

«Il est trop tôt pour décrire ses intentions au fur et à mesure de l'évolution de la situation», déclare Bertrand Bühler, qui a ordonné une expertise psychiatrique. Le prévenu s'est exprimé face au procureur sur le déroulement des faits dans l'appartement, mais ses déclarations semblent extrêmement «subjectives» et délicates à interpréter. «Ce que l'on peut dire, c'est qu'il a frappé de façon violente et intentionnelle. Quant à déterminer le pourquoi de son geste et son état de conscience à ce moment, il appartiendra à l'enquête et en particulier à l'expertise psychiatrique de l'établir», déclare le magistrat. Plusieurs facteurs ont pu intervenir: peut-être y a-t-il eu par exemple un effet «boule de neige» lorsque la police est arrivée.

Une chose est certaine, le prévenu affirme qu'il aimait son fils. Il le voulait avec lui. «Il était très attaché à son enfant. Peut-être de manière excessive? L'expertise psychiatrique le déterminera», relève Bertrand Bühler.

Philippe Maspoli

## Le doute a profité à l'un des braqueurs lyonnais

**La mauvaise vue de la buraliste de Chavannes-de-Bogis, attaquée en 2011, a remis en cause l'identification de l'un des prévenus**

L'un des deux gangsters de la banlieue lyonnaise accusés d'avoir braqué la poste de Chavannes-de-Bogis, en décembre 2011, niait avoir participé au hold-up. Hier, la cour criminelle du Tribunal d'arrondissement de La Côte a admis qu'il existait un doute sur l'identification de l'accusé.

La buraliste, qui avait été ceinturée, puis menacée par une arme, était tombée au sol, ses lunettes se brisant et la blessant au nez. Il s'est avéré que la victime, souffrant de myopie et de presbytie, ne voit pas grand-chose sans ses lunettes. Son comparse, quant à lui, avait reconnu sa participation au hold-up, mais niait avoir placé l'arme sur la tempe de la victime. «Or l'arme a été placée sur la tempe gauche de la victime, alors que le prévenu qui nie avoir été présent est droitier», a relevé le président du tribunal, Jean-Pierre Lador.

Face à ce doute, la Cour a li-

béré de l'accusation de brigandage qualifié celui qui niait avoir participé au braquage de la poste.

Mais les deux hommes ont commis plusieurs vols de voitures entre Genève et La Côte, frappant une fois un conducteur récalcitrant, menaçant un autre d'une arme pour obtenir les clés du véhicule. «Les prévenus font partie d'une bande disposant d'une logistique efficace. Ils agissent avec une froideur qui fait peur et sont sans scrupule pour leurs victimes», a estimé le président. Compte tenu des antécédents des accusés, tous deux ayant un casier judiciaire français lourd de condamnations pour vols et violences, la Cour a prononcé des peines de longue durée.

Le prévenu qui avait reconnu avoir participé au braquage de la poste écope d'une peine de prison ferme de 7 ans, et celui qui a été libéré de cette accusation, ainsi que d'une participation à un carjacking à Plan-les-Ouates, à 4 ans de détention, ainsi qu'à une amende de 700 francs chacun.

Le procureur Jean-Marc Ruedi, qui avait requis 7 ans pour ce dernier, ne fera probablement pas recours. «Le doute a profité à l'accusé.» Madeleine Schürch

## Le directeur du Bugnon retourne à l'enseignement

**Fatigué, le directeur Bernard Furrer redevient prof de physique. Il est remplacé par l'actuel directeur du Gymnase de la Cité, Blaise Richard**

Le Conseil d'Etat a annoncé hier un changement à la tête des gymnases cantonaux. Bernard Furrer, directeur depuis 2005 du Gymnase du Bugnon, retourne à l'enseignement dans son même établissement pour cause de surcharge et pour raisons de santé.

Des tensions au sein du Conseil de direction du Gymnase du Bu-

gnon sont évoquées. Elles auraient notamment été alimentées par l'éclatement de l'établissement du Bugnon, organisé sur



Blaise Richard sera le nouveau directeur du Gymnase du Bugnon

le site de la place de l'Ours et à Sévelin. Cet éloignement physique aurait renforcé désaccords et malentendus. Reste que la situa-

tion n'est pas dramatique puisque Bernard Furrer ne quitte pas le Bugnon.

L'actuel directeur du Gymnase de la Cité, Blaise Richard, le remplace. A quelques années de la retraite, il relève le défi de reprendre ce grand gymnase de plus de 1300 élèves. Soucieux de faire valoir que Bernard Furrer ne laisse pas un champ de ruines derrière lui, Blaise Richard précise que l'année scolaire 2013-2014 est «prête» et que le gymnase ne «dysfonctionne pas du tout».

Chef de la Direction générale de l'enseignement post-obligatoire, Séverin Bez relève que, lors-

qu'un poste de directeur de gymnase devient vacant, le Département commence par le proposer aux autres directeurs: «C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas procédé à une mise au concours. Et c'est la première fois qu'un directeur saisit cette occasion.»

Quant à la personne qui remplacera Blaise Richard à la Cité, elle sera recrutée selon la procédure habituelle. «Nous avons rasuré les enseignants de la Cité sur le fait que nous ne les oublions pas», sourit Séverin Bez. En attendant, le doyen Philippe Campiche reprend l'intérim. **L.B.S**